REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 06 MARS 2023

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	11

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, A. BENEZECH, C. SALESSE, V. TOUTAIN, A. PACAUD, C. TREMOLET, D. MAURY, J. COMMAYRAS, M. MARTIN, R. CAREL, J. MICHALET

Absents : N. SALESSE, A. ARJALLIEZ, C. AGRINIER, F. AEBERHARD

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE RESIDENCE SENIORS

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Madame Annie BENEZECH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Les élus du conseil municipal ont la volonté de favoriser un projet de résidences séniors. Le principe de construction d'une résidence pour séniors a été adopté.

Ce projet envisagé permettra d'offrir aux locataires retraités un cadre et une qualité de vie en adéquation avec leurs besoins. La résidence pour séniors favorisera le lien social, les échanges et la convivialité tout en permettant aux résidents de conserver leur indépendance et leur autonomie.

Ce projet sera réalisé sous réserve de trouver un porteur de projet qui sera en adéquation avec la volonté des élus et répondra aux besoins de la population.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de résidence pour séniors et autorise Madame le Maire à lancer un appel à projets auprès des partenaires privés.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Anne PAILHAS

Accusé de réception en préfecture
012-211200027-20230306-2023030601-DE
Reçu le 13/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 06 MARS 2023

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	10

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, A. BENEZECH, C. SALESSE, V. TOUTAIN, A. PACAUD, C. TREMOLET, D. MAURY, J. COMMAYRAS, M. MARTIN, R. CAREL, J. MICHALET

Absents : N. SALESSE, A. ARJALLIEZ, C. AGRINIER, F. AEBERHARD

OBJET : ESPACE CULTUREL D'AGUESSAC – TARIF DE CHAUFFAGE POUR LES REUNIONS ORGANISEES PAR DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Madame Annie BENEZECH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame le Maire signale que les syndicats communaux et intercommunaux sollicitent la commune pour la mise à disposition de l'espace culturel en vue d'organiser des réunions.

Elle rappelle que le tarif du chauffage de cette salle pour les associations du village est fixé à 8,00 € l'heure programmée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité, sauf une voix contre (A. BENEZECH), approuve la gratuité du chauffage de l'Espace Culturel aux syndicats communaux et intercommunaux pour l'organisation de réunions pour une location par année civile et pour les locations suivantes les frais de chauffage seront fixés à 8,00 € l'heure programmée.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Anne PAILHAS

Accusé de réception en préfecture
012-211200027-20230306-2023030602-DE
Reçu le 13/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 06 MARS 2023

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	10

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, A. BENEZECH, C. SALESSE, V. TOUTAIN, A. PACAUD, C. TREMOLET, D. MAURY, J. COMMAYRAS, M. MARTIN, R. CAREL, J. MICHALET

Absents : N. SALESSE, A. ARJALLIEZ, C. AGRINIER, F. AEBERHARD

OBJET : SALLE COMMUNALE D'AGUESSAC – TARIF DE CHAUFFAGE POUR LES REUNIONS ORGANISEES PAR DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Madame Annie BENEZECH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame le Maire signale que les syndicats communaux et intercommunaux sollicitent la commune pour la mise à disposition de la salle communale en vue d'organiser des réunions.

Elle rappelle que le tarif du chauffage de cette salle pour les associations du village est fixé à 8,00 € l'heure programmée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité, sauf une voix contre (A. BENEZECH), approuve la gratuité du chauffage de la salle communale aux syndicats communaux et intercommunaux pour l'organisation de réunions pour une location par année civile et pour les locations suivantes les frais de chauffage seront fixés à 8,00 € l'heure programmée.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Anne PAILHAS

MAIRIE D'AGUESSAC 12 (Aveyron)

Accusé de réception en préfecture
012-211200027-20230306-2023030603-DE
Reçu le 13/03/2023